



Saint I gne

# Ginals à l'affiche

janvier 2022 n° 37

## Le mot du Maire

### Sommaire

<i>Voeux du Maire</i>	1-2
<i>Abbaye Beaulieu</i>	2
<i>syndicat des eaux</i>	3
<i>Arrêté municipal</i>	4-5
<i>Site Mairie</i>	6
<i>fibres, adressage</i>	7
<i>Fr services, transport</i>	8
<i>Voirie</i>	9
<i>Etat-civil</i>	10

Mesdames, Messieurs,  
Chers concitoyens,

Au nom du conseil municipal de GINALS, je souhaite vous adresser nos meilleurs vœux pour cette année 2022.

Comme l'année dernière hélas, nous ne pouvons nous retrouver pour les traditionnels vœux du maire et de l'équipe municipale de GINALS, je le regrette sincèrement.

L'année 2021 s'est achevée et elle n'a pas été celle du retour à la normale espéré. Mais plus que jamais nous avons besoin de faire société pour imaginer demain et découvrir ensemble le goût de l'avenir. Depuis deux ans, nous avons tous, vous et nous, su nous adapter, accepter les contraintes, imaginer d'autres possibles, réinventer des usages. Garder le cap, c'est conserver notre formidable capacité à résister, endurer, transformer.

Au dernier trimestre 2021 la situation sanitaire s'est à nouveau dégradée, perturbant les projets de fêtes de fin d'année. Gageons que nos associations puissent rapidement retrouver un fonctionnement normalisé, il est indispensable que les rencontres, les réunions, les rassemblements festifs qui permettent de nous retrouver, fassent à nouveau parti de notre quotidien. Plus que jamais en cette période difficile, j'ai une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés, ceux qui souffrent ou qui sont isolés. Cette situation doit nous faire redoubler de courage et de solidarité avec les personnes qui nous entourent.



Je suis convaincue que nous saurons, ensemble, relever les défis de 2022 pour en faire une année riche en joies petites et grandes, pleine d'allant, nourrie de nos solidarités. Que cette année nous permette de retrouver une vie sereine, libérée de cette pandémie contraignante dans beaucoup de domaines.

Au quotidien, les actions municipales perdurent, notre objectif: faire que chacun se sente considéré à Ginals. La préservation de notre environnement et de notre qualité de vie est également au cœur de l'action du conseil municipal.

Ainsi, 2022 sera dans la continuité de l'année 2021, avec la poursuite et la concrétisation des projets en cours.

Je profite de ces quelques lignes pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de Ginals et les féliciter pour le respect et l'attention qu'ils apportent à notre patrimoine bâti. J'espère qu'ils trouvent et trouveront dans notre commune le «bien vivre» souhaité.

Que cette année vous apporte le bonheur, la réussite dans vos projets, la sérénité et surtout une bonne santé.

Votre Maire. Cécile LAFON.

## Quelques nouvelles des travaux à Beaulieu



Tous les corps de métier sont en activité à l'intérieur comme à l'extérieur et, malgré les intempéries hivernales, s'appliquent à tenir les délais pour une fin de la 1ère tranche des travaux, cet été. Une énorme citerne pour lutter contre les incendies a été enterrée près de la nef. Les jardiniers viennent de dégager la petite chapelle Sainte Marguerite dont la porte d'entrée surplombe la Seye canalisée par les moines. Ceci laisse à penser que sa construction est très ancienne, antérieure à la nef ?

# Le syndicat mixte des eaux du LEVEZOU SEGALA communique



**Aveyronnaise des Eaux**

La gestion de notre ressource la plus précieuse

**A compter du 01 Janvier 2022,**

*La société AVEYRONNAISE DES EAUX sera en charge de la gestion technique du réseau d'eau potable du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.*

DOMAINES DE COMPETENCES A DISPOSITION DES ABONNES				
ENTRETIEN DU RESEAU	RELEVES ET CHANGEMENTS DE COMPTEURS	DETECTION ET REPARATIONS DE FUITES	TRAVAUX DE BRANCHEMENTS NEUFS	POTEAUX A INCENDIE

***Ainsi, pour toutes URGENCES ou INTERROGATIONS TECHNIQUES concernant le réseau, 1 Seul Numéro :***

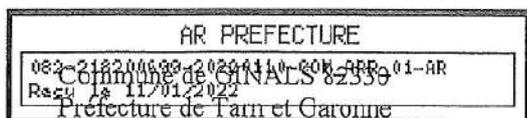
**05 65 47 97 30**

**24/24 – 7/7**

**Vous pouvez également nous joindre par mail**

**[contact@aveyronnaise-des-eaux.fr](mailto:contact@aveyronnaise-des-eaux.fr)**

# La Mairie vous informe



## ARRETE N°01.2022

Objet : Divagation chiens errants et/ou divagants.

Le Maire de la commune de GINALS 82330

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,  
Vu les articles L 211-19-1, L211-21, L 211-22, L.211-23 et suivants, R 211-3 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article 1385 du Code Civil concernant la responsabilité des propriétaires, utilisateurs ou gardiens d'animaux,

Vu la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux,

Vu l'arrêté du 27 avril 1999 pris pour application de l'article R 211-1 du Code Rural et établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

- . Considérant qu'il a été observé la présence de chiens errants ou divagants dans les hameaux et plus généralement sur l'ensemble de la commune de Ginals.

- . Considérant que cette prolifération de chiens errants ou divagants est de nature à introduire un sentiment de crainte auprès de la population, notamment par le comportement qu'ils pourraient adopter,

- Considérant la possibilité d'attaque pouvant provoquer des dommages à des troupeaux

- Vu le Code Pénal et notamment ses articles R610-5, R.622-2, R.623-3, R.632-1 et L.131-13

- Vu le Code Civil et notamment son article 1385 concernant la responsabilité des propriétaires, utilisateurs ou gardiens d'animaux,

- . Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité et la salubrité publique,

- . Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour lutter contre la divagation des chiens divagants et/ou errants,

## ARRETE

**Article 1** : Annule et remplace tout autre arrêté pris en la matière.

**Article 2** : Il est expressément défendu de laisser les chiens errer et/ou divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien.

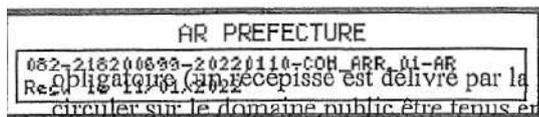
**Article 3** : Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse, c'est à dire relié physiquement à la personne qui en a la garde.

**Article 4** : Tout chien circulant sur la voie publique, même accompagné, doit être identifiable : il doit être muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, le nom, le domicile, le n° de téléphone de leur propriétaire ou identifiés par tout autre procédé agréé.

**Article 5** : Tout chien errant et/ ou divagant trouvé sur la voie publique sera saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant et/ou divagant paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

**Article 6** : Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens non identifiables errants et/ou divagants sur leur terrain.

**Article 7** : Tous les chiens de première catégorie (chiens d'attaque) et deuxième catégorie (chiens de garde et de défense) prévues par la loi ne peuvent être détenus par certaines personnes (mineurs, majeurs sous tutelle sauf autorisation contraire du juge des tutelles, personnes condamnées à certaines peines inscrites au casier judiciaire). La déclaration en mairie de détention des chiens relevant de ces deux catégories est



Reçu obligatoire (un récépissé est délivré par la mairie accompagnée d'une notice d'information). Ils doivent pour circuler sur le domaine public être tenus en laisse et muselés.

**Article 8 :** L'utilisation des chiens de manière agressive ou à des fins de provocation et d'intimidation ainsi que dans toutes circonstances créant un danger pour autrui, est rigoureusement interdite et fera l'objet de poursuites prévues par la loi.

**Article 9 :** Tout chien de 1ère et 2ème catégorie qui aura mordu une personne ou un animal fera l'objet d'une mise en fourrière par mesure de prévention. Il sera soumis à l'examen d'un vétérinaire et restera en observation pendant 48 heures, frais à la charge du propriétaire. A l'issue de ce délai, si l'animal est réputé dangereux, il sera euthanasié. En l'absence d'avis rendu par le vétérinaire, passé ce délai, l'avis est réputé favorable au chien. Il pourra être rendu au propriétaire s'il présente toutes les garanties de garde. Dans le cas contraire, le chien fera l'objet d'une cession d'office à un refuge agréé

**Article 10 :** Ne sont pas considérés comme errants et/ou divagants les chiens de chasse lorsqu'ils seront employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

**Article 11 :** Les chiens errants et/ou en état de divagation seront saisis et mis en fourrière où ils seront gardés pendant un délai de 8 jours ouvrés et franc. Les propriétaires de chiens identifiés sont avisés de la capture par les soins du responsable de la fourrière. Les chiens ne seront restitués à leur propriétaire qu'après paiement de frais de fourrière.

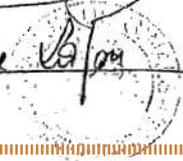
**Article 12 :** Les chiens mis en fourrière qui ne seraient pas réclamés par leur propriétaire au-delà d'un délai de 8 jours après la capture sont considérés comme abandonnés et deviennent la propriété du gestionnaire de la fourrière. Après l'expiration de ce délai de garde, si le vétérinaire en constate la nécessité, il procède à l'euthanasie de l'animal.

**Article 13 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et relevées en vue de poursuites et amendes.

**Article 14 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Madame la Préfète de Tarn et Garonne
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Antonin Noble Val.

Fait à GINALS le 10 JANVIER 2022.

Le Maire  
Cécile JAFON.  
  




Suite à une attaque récente et sanglante d'un troupeau de brebis par un ou des chiens errants ou divagants dans la commune et suite à différentes plaintes de promeneurs sur les sentiers balisés ou les chemins communaux, gênés par des attitudes agressives de chiens devant leur propriété, Madame le Maire a décidé de prendre l'arrêté ci-dessus.

# site de la mairie



Le site de la mairie a été mis en ligne à la fin du printemps 2021. Il reste assez difficile à trouver dans un moteur de recherche, parcequ'il n'est pas assez visité, ce qui semble assez justifié pour une petite commune comme la notre. Pour s'y rendre directement, il est préférable de taper l'adresse dans la barre

d'adresse, en haut de votre moteur de recherche (Google, yahoo, Bing, Qwant, Mozilla, Safari, YouCare. etc).

Sur la page d'accueil, vous trouvez des actualités concernant Ginals, issues de la Communauté de communes QRGA ou plus officielles en provenance de la Préfecture de Montauban. Un agenda vous informe des événements à venir sur la commune : date du prochain conseil municipal, invitation à se réunir, dates des activités programmées par les différentes associations ginaloises (ou de communes voisines parfois). Le dernier semestre, l'agenda est assez peu rempli en raison de la pandémie!

<https://www.ginals82.fr>

## Arborescence du Site officiel de la mairie de Ginals

<b>Vivre à Ginals</b>	<p><b>Présentation de la commune</b></p> <p><b>Vie pratique</b> : Santé, écoles/crèches, postes, transports, commerces, médiathèques, déchetterie</p> <p><b>Vie économique</b> : ventes à la ferme, artisans</p> <p><b>Vie associative</b></p>
<b>La mairie</b>	<p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>Compte-rendu des conseils municipaux</b></p> <p><b>Bulletins municipaux</b></p> <p><b>Salle communale</b> : présentation, tarif location</p> <p><b>Archives</b> : riches pour des recherches</p> <p><b>Cadastre</b></p>
<b>Patrimoine Tourisme</b>	<p><b>Histoire de Ginals</b></p> <p><b>A voir</b> : abbaye de Beaulieu, Château de Pervinquières, petit patrimoine</p> <p><b>A faire</b> : randonnées, VTT, lien vers la QGGA</p> <p><b>Se loger</b> : gîtes et chambres d'hôte</p>
<b>Le millefeuille local</b>	<p><b>Ginals dans le millefeuille</b> : Pays Midi-Quercy, QRGA</p> <p><b>Les Aides</b> : aides économiques, aménager son Habitat, France services, l'enfance et jeunesse, aides à la personne</p>

## la fibre arrive... enfin! ...en 2022!

Peut-être avez-vous remarqué, le long de la D75 du côté de Testas, une activité autour des poteaux téléphoniques. Ce sont les premiers travaux d'installation de la fibre optique. Celle-ci devrait arriver au pied de votre maison en aérien, le fil étant soutenu par les anciens poteaux téléphoniques. La commune devrait être équipée dans l'année 2022 et la commercialisation est programmée dans le 1er semestre pour la partie est, du côté de St Igne, et dans le 2nd semestre pour le plateau de Lardillé et la vallée de la Seye. Une réunion d'information publique sera programmée, en temps et en heure, pour les ginalois intéressés par ce nouveau procédé de communication.



Le transport aérien de ce câble nécessite que **tous les propriétaires de parcelles en bordure de route ou de chemin où sont situés des poteaux téléphoniques, élaguent ou fassent élaguer les arbres qui pourraient toucher ces fils.** La mairie est en train de faire un repérage des propriétés proches des poteaux et va informer par courrier chacune des personnes concernées.

## l'adressage

Avec l'aide de La Poste, une équipe de conseillers municipaux a entrepris l'adressage de toute la commune. Pour ce faire, il a fallu repérer toutes les propriétés bâties de la commune, trouver des noms de route, de chemin, d'impasse...et déterminer selon des règles précises un numéro pérenne pour chaque maison ...

Les noms des voies choisis s'inspirent directement des lieux-dits afin de garder les habitudes ancestrales. Sachant qu'il existe plus de noms de lieux-dits que de voies répertoriées, il est possible que votre lieu-dit ne soit pas repris dans la nomenclature. Vous pourrez toujours **l'ajouter** à votre adresse officielle, si le cœur vous en dit.

### **Pourquoi faire l'adressage?**

- La diffusion des GPS et des téléphones mobiles, eux-mêmes pourvus d'un GPS, a fait que maintenant la majorité de la population se repère avec les satellites.
- les livreurs sont souvent "perdus" faute de lieux-dits pas toujours connus de tous ou similaires dans deux endroits (ex: la Borde et Laborde ou le Four et Mas del Four...)
- et surtout, de plus en plus de prestataires de services comme les Secours (Pompiers, Gendarmerie...), La Poste (penser aux postiers remplaçants), EDF, syndicat des eaux, les télécom réclament des adresses précises. De même pour la pose de la fibre, les installateurs doivent avoir un plan précis pour organiser leurs interventions.

## FRANCE Services



Pour remplacer la disparition des services publics de proximité, deux espaces **France services** sont ouverts au sein de la QRGa à **Caylus**, 8, rue du Long, Tél **05 63 24 50 41** à **Saint Antonin**, 23, Place de la mairie (2ème étage mairie) Tél : **05 63 25 00 31**

Des agents vous y accueillent et peuvent vous accompagner dans toutes vos démarches administratives au sein d'un guichet unique.

Exemples d'accompagnements proposés :

- je déclare mes revenus- j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité- je demande une aide (allocation logement, RSA)
- je cherche un emploi- je cherche à rembourser mes soins
- je prépare ma retraite- je fais face à un litige ou un conflit
- j'attends un enfant.

Depuis le 1er décembre 2021, les France Services sont devenus **"Point-justice"**. Vous pouvez bénéficier gratuitement d'informations juridiques relatives, par exemple, aux droits du travail, droits des contrats, droits de la famille et autres...



## Infos transport



**ATTENTION** Le service du Verlibus est suspendu toute l'année 2022, en raison d'une trop faible utilisation. En fonction d'une éventuelle demande à la hausse, il pourra être remis en service l'an prochain?

En attendant, si vous avez besoin d'être transporté, vous pouvez appeler FRANCE Services de CAYLUS ou de Saint Antonin qui vous trouveront une solution (aide possible de la CROIX-ROUGE).

### Et pourquoi pas adopter les transports en commun, plus économiques et écologiques?

- service transport régional: la ligne de bus 203 qui passe à Parisot et à Caylus pour se rendre à Caussade/Montauban ou à Villefranche, ligne bien connue des lycéens.

#### Où acheter son billet?

- à bord du bus,
- sur l'application liO
- par SMS en envoyant le n° de la ligne au 93777

Tarifs	
le trajet	2€
carnet de 10 trajets:	15€
abonnement mensuel jeune	20€
abonnement mensuel	40€

les horaires sont sur le site suivant ( et consultables à la Mairie)

<https://lio.laregion.fr/transports-tarnetgaronne>

- le TER depuis Laguépie ou Lexos pour arriver à TOULOUSE, en centre-ville, plus rapidement qu'en voiture et, sous certaines conditions, pour 1€ le trajet.

renseignements : <https://www.ter.sncf.com/occitanie>

## les travaux de voirie

**Pour l'année 2021 ont été réalisés les travaux suivants, pour 33504,50€**

<b>LIEUX</b>	<b>DISTANCE</b>	<b>PRIX HT en €</b>
Saint Igne	300m	5122
Pède	320m	6180
Prat Barrat	450m	8692
Pède-Verfeil	450m	9725
Charrel		1975
La Salesse	110m	1629,50
Signalisation		180

### **En 2022, sont prévus les travaux suivants:**

- La Boulbène : Réfection du chemin sur 620ml : dérasement des accotements, création de fossés, pose de buses armées pour accès et traversée de route, mise en œuvre de grave 0/80 et 0/20 pour renforcement et inversion de pentes, confection de bourrelets pour évacuation des eaux pluviales vers le fossé, revêtement tricouche.

- Sol de Larroque : Réfection de la chaussée sur 1000ml comprenant : dérasement des accotements, création ponctuelle de fossés, pose de buses armées pour accès, reprise partielle de l'enrochement au hameau de St Igne, création d'une poutre de rive bétonnée pour sécurisation de l'enrochement, mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage léger de la chaussée, revêtement bicouche général.

- Route de Gibert à RD 75 : Réfection de la chaussée sur 410ml comprenant : dérasement des accotements, mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage léger de la chaussée, revêtement bicouche général.

- Place St Igne : Reprise ponctuelle de la voie (20ml) au droit du bâtiment en phase de rénovation avec inversion de la pente de la chaussée pour guider l'eau vers le caniveau, reprise partielle de ce même caniveau (30ml) pour bien guider les eaux vers le regard à grille, terrassement, grave émulsion pour formes de pentes et revêtement bicouche.

# Etat-civil

## NAISSANCE:

- Etan, Francis, Stéphane, Eric CABADY né le 15 octobre 2021 à Villefranche-de-Rouergue, La Salesses

## DÉCÈS:

- Ginette Girard, épouse Bordier, décédée le 16 Janvier 2021 à Montauban, Las Peyres

- Roger BORDIER décédé le 16 septembre 2021 à Montauban, Las Peyres

- Emma ECHE, épouse Dazols, décédée le 21 septembre 2021 à Montauban, Estripeau

- Denise MARTIEL, épouse HUGUES, décédée le 28 novembre 2021 à Villefranche-de-Rouergue, Cayrous

## Les numéros d'urgence



**Violences conjugales?**

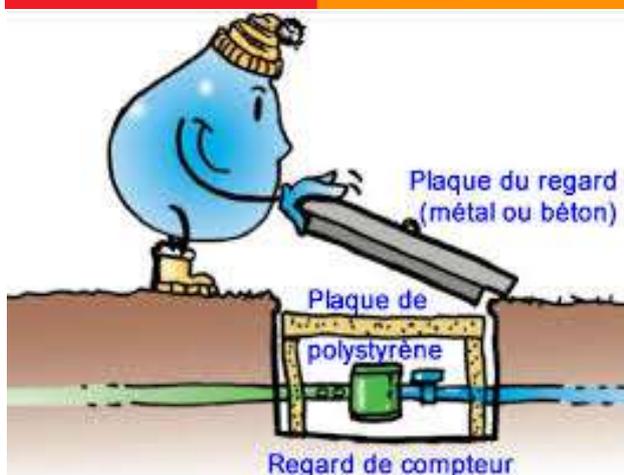


### Mairie

ouverture: Mardi et Jeudi 9h-12h  
adresse: Lardailé  
82330 GINALS  
tél: 05 63 65 44 77

[mairie.ginals.82@orange.fr](mailto:mairie.ginals.82@orange.fr)  
<https://www.ginals82.fr>

Si vous désirez recevoir le bulletin municipal par internet, faites-vous connaître en envoyant votre demande à [ginals.bulletin@hotmail.fr](mailto:ginals.bulletin@hotmail.fr)



**Pensez à protéger votre compteur d'eau !**